

## **CONDITIONS DE VENTE DSH (DRISTEEM) BELGIUM**

### **1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

Sauf clause contraire expresse et écrite, toute vente est exclusivement soumise aux présentes conditions générales.

Les engagements pris par nos représentants ne sont valables qu'après confirmation écrite. Les conditions particulières de vente ne s'appliquent qu'à la vente pour laquelle elles ont été stipulées.

### **2. OFFRES**

Sauf disposition contraire, nos offres sont valables sans engagement pendant une période de trois mois.

### **3. DOCUMENTATION TECHNIQUE**

Les représentations graphiques et les descriptions figurant dans notre documentation et nos prospectus ne sont données qu'à titre indicatif et ne constituent en aucun cas un engagement de notre part. Nous nous réservons le droit de modifier notre fabrication sans préavis. À la livraison, les matériaux seront accompagnés d'une documentation technique et commerciale. Si cela a été convenu et mentionné dans l'offre, un dossier « as built » sera constitué et livré après la mise en service de l'installation. Il s'agit dans chaque cas d'un seul exemplaire. Des exemplaires supplémentaires peuvent être obtenus au prix convenu.

### **4. PRIX**

Nos prix s'entendent nets, hors TVA. Les prix peuvent, sans préavis, être modifiés à tout moment en fonction de la situation économique.

### **5. DÉLAIS DE LIVRAISON**

Le délai de livraison indiqué doit être considéré comme purement indicatif. En cas de dépassement d'un délai, l'acheteur renonce à toute demande de dommages-intérêts ou à toute demande d'annulation du contrat, sauf clause particulière acceptée par écrit par nos soins. Les expéditions reportées resteront, à la demande de nos clients, à disposition dans nos entrepôts si nous disposons de l'espace de stockage nécessaire. En aucun cas, ce fait ne justifiera un retard de paiement. Dans le cas où l'acheteur ne prendrait pas livraison des marchandises à la date de livraison demandée, celles-ci seront facturées et une indemnité de 20 % pourra être exigée.

### **6. MISE EN SERVICE ET PROCÉDURE DE GARANTIE**

Le cas échéant, DSH (DriSteem) Belgium proposera une assistance technique ou de mise en service sur le chantier (pendant les jours ouvrables) avec un représentant de DSH Belgium. Cette personne doit toujours être accompagnée sur le chantier par un représentant du client, afin de prendre connaissance des éventuelles remarques concernant l'installation.

En fonction de la gamme de produits, les conditions relatives aux interventions de mise en service et de garantie sont décrites plus en détail dans les conditions de vente de l'offre concernée. Cette assistance à la mise en service sera facturée et est payable après la mise en service, au plus tard 6 mois après la livraison. Après 6 mois, le prix de la mise en service peut être indexé.

### **7. FACTURATION**

La facturation s'effectue selon l'une des conditions de vente convenues :

- 100 % après livraison
- 90 % après livraison, 10 % après mise en service, avec un délai maximal de 6 mois après la livraison.
- 30 % à la commande, 60 % après livraison, 10 % après mise en service, avec un délai maximal de 6 mois après la livraison.

### **8. PAIEMENT**

Nos factures sont payables à notre siège social à Houthalen ; trente jours à compter de la date de facturation, sans escompte, sauf accord écrit contraire. Conformément à la loi européenne du 2 août 2002, tout retard de paiement entraînera automatiquement l'application d'un intérêt de retard à compter du premier jour du mois suivant la date d'échéance. Le taux d'intérêt est fixé semestriellement par la Banque nationale européenne. L'acheteur n'a en aucun cas le droit de retenir tout ou partie des paiements en cas de litige avec DSH (DriSteem) Belgium, quelle qu'en soit la raison.

### **9. RÉCLAMATIONS**

À la réception des marchandises, tout dommage constaté sur l'emballage devra être signalé immédiatement lors de la signature du bon de livraison, et ce, pour des raisons liées aux dommages de transport et à l'assurance. De plus, le contenu devra être vérifié dès que possible après la livraison. Aucune réclamation concernant des manquants ne sera acceptée si elle n'est pas signalée par écrit à DSH (DriSteem) Belgium par l'acheteur dans les 5 jours suivant la réception des marchandises.

### **10. PROPRIÉTÉ**

Dès la mise en service des marchandises / appareils livrés, il est présumé que les marchandises ou l'installation peuvent être considérées comme acceptées

### **11. GARANTIE**

La période de garantie sur les appareils est de 2 ans à compter de la mise en service, avec une durée maximale de 24 mois à compter de la date de livraison. Ce délai est ramené à six mois si le matériel est utilisé plus de 10 heures par jour. Cette garantie ne s'applique que dans la mesure où le client démontre que les défauts sont apparus dans des conditions normales d'utilisation et ne résultent pas d'une usure normale, d'une mauvaise manipulation, d'une installation incorrecte, d'un manque d'entretien de la part du client ou de réparations incorrectes effectuées par du personnel n'appartenant pas à DSH (DriSteem) Belgium ou n'ayant pas été mandaté par celle-ci. Les pièces réparées ou remplacées sont garanties jusqu'à la fin de la période de garantie des marchandises initialement livrées. S'il s'avère que le personnel de DSH (DriSteem) Belgium a été appelé dans le cadre de l'application de la garantie pour des raisons étrangères à notre matériel ou en raison d'une utilisation de celui-ci qui ne semble pas appropriée, tous les frais liés à l'intervention seront facturés. Aucune garantie n'est accordée sur les pièces et composants livrés, commandés après la période de garantie.

### **12. RESPONSABILITÉ**

Le dysfonctionnement ou la défaillance des appareils livrés ne peut donner lieu à aucune demande de dommages-intérêts pour les dommages causés aux produits, les pertes de production éventuelles ou les pertes de bénéfices éventuelles.

### **13. FORCE MAJEURE**

Tous les cas de force majeure, tels que guerre, émeutes, épidémies, grèves, etc., qui empêchent ou ralentent l'arrivée de nos marchandises, nous confèrent le droit de suspendre les livraisons et autorisent une suspension totale ou partielle des opérations, sans indemnisation ni préavis. Seul le vendeur se réserve le droit de suspendre ou de réduire les livraisons.

#### **14. LITIGES**

Tout litige relatif à l'exécution de toute commande, qui ne peut être réglé à l'amiable entre le client et DSH (DriSteem) Belgium, sera soumis exclusivement aux tribunaux de l'arrondissement de Hasselt.

#### **15. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ**

Toutes les marchandises vendues restent la propriété de notre société jusqu'au paiement intégral du montant facturé ; par paiement, on entend bien entendu l'encaissement effectif du prix. Jusqu'à cette date et à compter du jour de la livraison, l'acheteur assume la responsabilité des dommages que ces marchandises pourraient subir ou causer, quelle qu'en soit la cause. Il supporte également les frais d'assurance. L'acheteur est autorisé, dans le cadre de l'exploitation normale de son établissement, à transformer les marchandises livrées. En cas de transformation, l'acheteur ne respecte pas l'un des délais de paiement ou en cas de violation de l'une des clauses énoncées relatives à la réserve de propriété, le vendeur peut, sans préjudice de ses droits, exiger par lettre recommandée avec accusé de réception la restitution des marchandises aux frais de l'acheteur jusqu'à ce que ce dernier ait rempli l'ensemble de ses obligations.

#### **16. CLAUSE DE RÉSILIATION**

En cas de non-paiement à l'échéance, il est expressément convenu que la vente sera résiliée de plein droit quinze jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, reprenant les termes de la présente clause et restée sans effet. Aucune formalité juridique n'est requise à cet effet. En outre, le vendeur peut, par simple lettre recommandée avec accusé de réception, exiger la restitution de l'ensemble des marchandises aux frais entiers de l'acheteur jusqu'à ce que ce dernier ait rempli toutes ses obligations.

#### **17. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Tous les plans, cahiers des charges et illustrations remis au client restent notre propriété et le client s'interdit de les divulguer à des tiers. Ces documents ne nous engagent en rien, leurs indications étant approximatives.